

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD5

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 28

À l'alinéa 3, après le mot

« territoriales »,

substituer au mot :

« et »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.